

Direction des relations avec les collectivités  
Bureau du conseil et du contrôle de légalité

**ACCUSE DE RECEPTION  
DES MARCHES PUBLICS OU DE LEURS AVENANTS**

(la possibilité de déposer les marchés publics et leurs avenants en préfecture ou sous-préfectures n'est plus ouverte aux collectivités ayant conventionné avec l'État pour leur télétransmission par l'application informatique @CTES, y compris lorsque leur passation est confiée à un mandataire)

Objet :

Procédure mise en œuvre :

S'il s'agit d'un avenant, son fondement juridique et pourcentage d'augmentation : .....

Parties contractantes :

- Collectivité ou établissement public : .....

N° du marché ou du lot	Titulaires	Nature de la prestation	Montant hors taxes

Date de signature du contrat ou de l'avenant par l'acheteur public : .....

Date de dépôt : .....  
(cachet de la préfecture ou de la sous-préfecture)